

# Conclusion

Quand Louis I<sup>er</sup> d'Anjou prend la route de l'Italie, en juin 1382, son frère, le roi Charles V, est décédé depuis moins de deux ans. Les réformes que ce dernier imposa aux armées françaises ne peuvent donc être ignorées par celui qui n'est encore que duc de Calabre. Au vrai, à l'exception de son fils Louis II – celui-ci se repose sur des combattants italiens expérimentés –, aucun des capitaines français qui sert en Italie à l'époque du Grand Schisme n'est un homme neuf. Tous apprirent le métier des armes à l'époque où régnait le « roi sage ». Le premier duc Valois d'Anjou fut l'un de ses principaux lieutenants dans la guerre qui opposait la France à l'Angleterre. Enguerrand de Coucy refusa l'épée de connétable que le roi de France lui proposa à la mort de Bertrand du Guesclin, figure indissociable de celle de Charles V. Waleran de Luxembourg avait été armé chevalier au soir d'une bataille où il combattit pour ce roi de France et Boucicaut fit ses premières armes à la fin du règne du même souverain.

On pourrait croire que la désignation de ces lieutenants, desquels dépendait le succès des entreprises françaises, fut conditionnée par une expérience « italienne » antérieure. Cela ne s'avéra vrai qu'en partie. Un rôle de première importance dans ce choix est joué tant par la puissance de ces hommes de guerre que par celle des patrons de galères. Reçoivent en effet le commandement des armées ou des flottes les personnes qui bénéficient de la compagnie la plus nombreuse en matière de gens d'armes ou de navire de guerre. Reposant sur des liens familiaux, féodaux ou institutionnels, l'hôtel seigneurial – il suit, intégralement ou non, son maître dans la Péninsule – se compléta alors d'auxiliaires afin de constituer une armée à part entière, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, d'où la place de plus en plus maigre occupée par la noblesse et *a fortiori* par la chevalerie. Cependant, plus encore que de l'expérience de la guerre italienne ou que de la puissance militaire, ce fut de la politique partisane qui dominait le sommet de l'État français comme le conseil ducal de Marie de Blois et de Louis II que dépendirent ces désignations.

Habitué à l'art de la guerre des combattants anglais et à leurs tactiques meurtrières, comment s'adaptèrent-ils à un ennemi tout autre, l'Italien ? Et comment purent-ils agir dans des territoires – la Ligurie, le Latium et la Campanie – qui, s'ils ne leur étaient pas absolument inconnus, n'en étaient pas moins étrangers à cette France dans laquelle ils avaient l'habitude de faire la guerre ?

Qu'ils aient été princes ou lieutenants généraux, toute l'administration qu'ils avaient à diriger

ainsi que les règlements imposés à leurs troupes avaient un objectif unique : soumettre l'armée à leurs décisions personnelles. L'autorité fut de ce fait le préalable à la discipline attendue des hommes de guerre, à plus forte raison dans un environnement que l'on savait hostile. La question du déplacement cristallisa ainsi toutes les questions liées à l'utilisation des armées. Tant que celles-ci se maintiennent unies, aux ordres de leur capitaine, elles se révèlent efficaces et ne courent que peu de risques de se trouver démembrées, désorganisées ou attaquées. Dès qu'elles abandonnent cette ordonnancement idéal, elles deviennent la proie rêvée de brigands ou de pillards, bien moins formés pourtant au métier de la guerre que les chevaliers qu'ils attaquent.

Maintenir cette cohésion exige une attention soutenue de la part du capitaine à l'égard de ce qui constitue la vie de la troupe. La charge lui revient ainsi de veiller au ravitaillement, de s'inquiéter des ressources de ses hommes d'armes, de rendre la justice, d'en déléguer l'exercice ou bien encore d'organiser le service de poste de l'armée. Et pour ce faire, le capitaine dispose d'un certain nombre de moyens d'actions. On constate en effet que, tout au long de ses campagnes, il veille à s'implanter à proximité de centres économiques et politiques afin de ne pas isoler son armée, ni de se trouver à la merci des adversaires. De la même façon les pillages, du moins ceux qui nous sont connus, ne font pas figure d'opérations anarchiques mais se révèlent être les résultantes d'une situation – le manque de vivres – à laquelle une seule personne devait répondre : le capitaine.

Ce souci de la discipline découle directement de la nature des troupes que les capitaines ont à conduire en Italie. D'une part, la taille de ces armées – 2 000 lances – les inscrit dans la droite ligne de celles que le roi de France met alors sur pied. D'autre part, si les Français les organisent autour d'un commandement issu de la familiarité des princes qui sont à l'origine de ces campagnes, ils ne refusent en aucun cas le soutien d'autres hommes de guerre sur la conduite desquels il convient de veiller afin de préserver la cohésion de l'armée.

Le capitaine est également chargé de compléter ses troupes d'hommes d'armes professionnels. Organisés en importantes compagnies de cavaliers, ces *condottieri* et autres aventuriers gascons considèrent, avec raison, le métier des armes comme une occupation relativement rentable, car, même si les soldes ne permettent guère l'enrichissement des combattants, les pillages et le butin arraché sur le champ de bataille doivent y avoir avantageusement suppléé. Bien que le pouvoir central les enregistre parfois par le biais d'échanges diplomatiques ou de comptes et de quittances, le profit qu'ils procurent n'est jamais décrit avec précision. En règle générale, la question du butin et de l'enrichissement personnel échappe au contrôle du capitaine.

Or, la tension entre bénéfices individuels et service d'un prince n'est pas sans entraîner quelques troubles qu'il convient de rapidement maîtriser, sous peine de les voir dégénérer. En France, les mesures prises à cette fin donnent naissance aux diverses juridictions et règlements chargés de discipliner les armées royales. Les capitaines opérant en Italie sont donc, logiquement,

accompagnés de plusieurs maréchaux chargés d'exercer la justice au sein de ces armées, comme ils l'étaient au sein des troupes qui combattaient les Anglais.

Le pouvoir du capitaine n'en a pas pour autant un caractère global. Plusieurs sphères de la vie des armées lui échappent, partiellement ou intégralement. Ainsi, le fait que la présence d'experts de la médecine ou de la chirurgie au sein des compagnies relève non des responsabilités spécifiques du capitaine en tant que fonctionnaire mais bien d'initiatives personnelles prises par certains hommes d'armes – et que parmi ceux-ci se trouvent les capitaines ne change rien à la question – est un des exemples des initiatives privées qui se multiplient au sein des hôtels particuliers et qui échappent ainsi au contrôle – comptable – de l'État.

Tout comme les subordonnés des capitaines échappent en partie à leur contrôle, le pouvoir de ces derniers est également limité par un certain nombre de contraintes dictées par le seigneur qu'ils servent. Les initiateurs des expéditions d'Italie veillent ainsi au financement des armées qui combattent en leur nom. L'étude de cette question permet à la fois de connaître la liberté d'action des chefs de guerre mais également d'établir avec plus de précision le soutien dont ils bénéficièrent effectivement. Au vrai, la relation même qui se noue entre le souverain et son capitaine n'est pas une relation équilibrée. La direction de la guerre semble n'avoir été attribuée qu'aux seuls capitaines présents en Italie qui agissent indépendamment de commanditaires réduits au simple rôle de bailleur de fonds et de troupes fraîches. Cette double privation – les souverains n'ont guère de contrôle sur la conduite des affaires d'Italie alors que les capitaines ne peuvent se servir à pleines mains dans les caisses de leur commanditaire, à l'exception il est vrai de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou – porte en elle les germes de l'échec des entreprises françaises en Italie.

La politique symbolique relève également des initiatives du prince qui échappent au capitaine. La conversion d'une armée de conquête en troupe d'occupation – même dans le cas où celle-ci ne se limite pas à une stratégie défensive mais se montre conquérante – permet en effet d'offrir une assise plus solide au pouvoir revendiqué, ainsi qu'à ses prétentions supplémentaires. Les bannières hissées sur les places sujettes des ducs et du roi rappellent symboliquement le pouvoir que ceux-ci entendent exercer sur les habitants de ces villes. À cette occasion, c'est bien le prince qui s'affirme dans toute l'étendue de son pouvoir. Cette politique trouve une autre application dans le cas des hérauts d'armes. *Montjoye* double en Ligurie le jeu des étendards aux couleurs de France. La proximité du premier héraut du royaume doit prouver à tous ceux qui allaient le rencontrer – les officiers d'armes exercent effectivement un réel rôle diplomatique – que Charles VI ne tient pas sa seigneurie de Gênes pour quantité négligeable et que tout acte posé contre celle-ci le sera également contre lui. Louis II d'Anjou adopte une position sensiblement différente. Nommant ses experts en science héraldique en fonction des fiefs hérités de la reine Jeanne – *Provence, Calabre et Jérusalem* –, il désire que ses interlocuteurs gardent à l'esprit la nature de ses ambitions. Cette

communication politique, différente du jeu des négociations et des échanges épistolaires dans sa forme mais pas dans son objet, indique assez combien les ducs et le roi se considèrent et tiennent à se présenter comme les légitimes détenteurs d'un pouvoir politique de premier ordre. Stratégies militaire et diplomatique viennent donc se conjuguer en vue d'établir la puissance française en Italie.

Quoi qu'il en soit de l'indépendance dont profitent effectivement tous ces hommes de guerre ou de la dépendance qu'ils doivent accepter, le pouvoir du capitaine reprend ses droits au moment le plus crucial, celui du combat. En effet, en plus du nouveau champ de bataille que représente l'Italie, les Français rencontrent des ennemis qu'ils n'ont encore jamais affrontés. Les Italiens, lorsqu'ils franchissent les Alpes en direction des armées royales, le font avant tout sous la forme de corps spécialisés, tels les arbalétriers génois. Les Français ne connaissent donc de la Péninsule que des combattants recrutés afin de servir selon les cadres définis par Charles V. Aussi la découverte de la tactique effectivement pratiquée en Italie put-elle constituer une surprise pour les capitaines français. Mais une heureuse surprise. Les ducs d'Anjou et les lieutenants de Louis d'Orléans et de Charles VI ont en effet face à eux non plus des troupes de fantassins ou de chevaliers démontés mais bien des compagnies de cavaliers lourds, soit un relatif décalque des armées telles que les conçoit idéalement une noblesse de France qui n'a accepté qu'à contrecœur les réformes de Charles V. Ainsi que les actions de Boucicaut et la multitude de sièges et d'assauts de forteresses et de villes le rappellent, la guerre en Italie ne se résume pas à une succession de charges de cavalerie décisives et meurtrières. Cependant, bien que marqués par les décisions tactiques du roi sage, les chefs de guerre français s'adaptent rapidement à la situation de la Péninsule et substituent la remise à l'honneur du combat à cheval à une organisation conditionnée par la tactique anglaise. Ainsi, tandis que la cavalerie peut encore jouer voire reprendre la première place dans la tactique française, les troupes de trait et de pied occupent quant à elles le rôle d'auxiliaires.

L'attention portée par les capitaines français à la cavalerie ne doit pas masquer le fait qu'on n'assiste qu'à peu de batailles rangées, et encore moins à des affrontements d'envergure autres que ceux qui ont lieu en vue de subjuguier des places fortes, au premier rang desquelles les capitales. Ces dernières sont en effet considérées comme les piliers dont la chute devait inmanquablement causer la disparition du pouvoir adverse. De tels objectifs rendent indispensable le recours aux moyens « ignobles », au premier sens du terme. Artillerie, échelleurs, hommes de traits, fantassins ou traîtres, ils figurent tous parmi les effectifs chargés de la conquête des places fortes. Qu'elle s'appuie ou non sur une force maritime, la poliencétique des Français se signale par sa grande variété. Visiblement pauvre en artillerie à poudre à l'époque de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, elle s'adapte aux évolutions de l'art du siège et des bombardes pour mener à bien les entreprises décidées par les divers capitaines. Et lorsqu'il s'agit de défendre les places qui reconnaissent leur pouvoir, les

Français se révèlent de parfaits connaisseurs des options tactiques italiennes, qu'ils adoptent au besoin. C'est ainsi qu'ils font abattre des demeures privées à Gênes – par crainte de les voir servir de places fortes lors d'éventuelles révoltes – ou compléter et renforcer plusieurs fortifications, tant en Ligurie que dans le royaume de Naples. La domination politique dépend fortement de la possession des principales places fortes de l'État qui la relaient autant qu'elles la protègent.

La question des moyens à employer pour établir leur pouvoir confronte d'ailleurs les capitaines français à l'ambiguïté de leur statut. Chefs de guerre et chevaliers, il leur est demandé de vaincre rapidement alors même que la morale de classe dont ils se font les parangons exige d'eux une honnêteté absolue. C'est ici certainement l'une des limites des traités chevaleresques dont les plus érudits d'entre eux garnissent leur bibliothèque. La théorie est en effet magnifiée par le comportement public mais, dès lors que le capitaine doit vaincre – le succès guerrier « fait » le chevalier autant que le service des dames –, le pragmatisme s'affirme comme véritable dénominateur commun de tous ces hommes d'armes. Qu'importe au final ce que disent les livres quand une opportunité se laisse deviner d'emporter la victoire.

La conduite de la guerre, et donc la conquête de ces fortifications, est en effet la première étape vers l'établissement d'un pouvoir étatique français en Italie. De ce fait, les membres de ces armées se trouvent rapidement investis du gouvernement et du capitanat de plusieurs villes, ports ou forteresses. Unis à leur capitaine par les liens qui ont conditionné leur venue en Italie, ses hommes de guerre lui offrent l'assurance d'une fidélité jugée supérieure à celle des Italiens dont la malice et la duplicité faisaient déjà figure de lieu commun dans les écrits du temps.

La fraternité d'armes qui découle de ces fidélités, en liant les hommes de guerre au gré des campagnes, constitue la base de ces États français d'Italie. Le modèle royal qui préside à la formation des armées – on a vu avec quels aménagements – va donc se retrouver dans la création des deux États princiers de Naples – c'était à tout le moins le projet de Louis I<sup>er</sup>, son fils n'ayant guère eu d'autre choix que de s'immerger dans le modèle que lui proposèrent ses vassaux régnicoles – et de Gênes. Les pouvoirs étatiques sont monopolisés par les princes et leurs nobles hommes d'armes, répétant en cela l'expérience de la France de Charles V. Cette situation se manifeste également par le biais des gens des comptes qui prennent part aux expéditions d'Orléans et d'Anjou. Fonctionnaires royaux, ils amènent avec eux des usages particuliers qu'ils désirent implanter en Italie. Il ne faut pas pour autant croire à un décalque servile. Comme ils ont adapté les réformes de Charles V à leurs besoins particuliers, les capitaines – ils sont entretemps devenus de réels gouvernants – tâchent de concilier pratiques françaises et usages italiens. Car s'ils prennent le contrôle du sommet de l'État, ou désirent s'en emparer, ils n'en veillent pas moins à se concilier les administrations locales, toujours promptes à accuser de tyrannie ceux qui voulaient trop fortement en modifier le fonctionnement interne.

Une telle mainmise sur la vie d'un État passe, outre par les bonnes dispositions des potentats locaux, par le service des gens de l'hôtel. Ceux-ci n'étant présents que pour suivre le capitaine auxquels ils étaient liés indépendamment de toute relation au souverain qui avait désigné ce dernier, il ne faut guère être surpris de la rareté des promotions qui les accueillirent à leur retour en France. Le voyage d'Italie ne constitua en effet pas un ascenseur social pour les hommes d'armes qui franchissent les Alpes, à de rares exceptions près. Certes le souci de l'avancement ne doit pas être étranger à leur présence outre-monts mais rien ne semble indiquer, hormis pour les capitaines, que cette ambition se traduit dans les faits. Tout au plus peut-on avancer qu'y prendre part devait permettre de ne pas être trop rapidement oublié à la cour.

Enfin, malgré l'aide que le pape a pu fournir et le rôle de la France dans l'histoire du Grand Schisme d'Occident, l'étude des entreprises militaires conduites en Italie à cette époque démontre que le lien fut assez lâche entre Avignon et Pise d'une part, les princes et les capitaines français d'autre part. Le soutien de Clément VII n'empêche pas les Angevins, une fois en Italie, de négliger son intérêt au profit de leurs propres desseins. C'est d'ailleurs dans cette relative indifférence – à l'exception des dernières années italiennes de Louis II d'Anjou et de la tentative de Boucicaut d'établir à Rome le pontife d'Avignon en 1408 – que prennent place les événements que nous avons étudiés ici. Et ce n'est pas la place des familiers des papes dans les armées françaises qui modifie la situation. Quant aux ecclésiastiques que nous y avons rencontrés, ils sont également des plus discrets, et un seul semble avoir fait montre d'un réel prosélytisme, Pierre Fresnel. De la même façon, les diverses soustractions d'obédience ordonnées par le roi de France n'influencent que modestement la politique italienne de ses lieutenants ou de son cousin.

Les États français d'Italie s'appuyèrent en Italie, à l'image de la royauté, sur les deux piliers qui sont à la base de l'État moderne : la noblesse et une solide structure financière. Qu'elle soit liée à son seigneur par des charges curiales, par la vassalité dans le cas des Angevins ou par la fidélité dans celui des lieutenants royaux, la noblesse et avec elle la cavalerie lourde représentent le trait structurant de la composition sociale et militaire des armées et des gouvernements français d'Italie. Le financement des campagnes dépend pour sa part de deux sources parmi les plus puissantes du temps, ou à tout le moins considérées comme telles, les trésoreries d'Avignon et de France. Ces États modernes et princiers – Gênes et, dans une moindre mesure, Naples – se construisent enfin sur une influence institutionnelle réelle de la monarchie française et de ses offices.

La situation française en Italie est cependant plus originale que cette observation ne le laisse paraître. Les armées d'Italie sont le produit tant d'ambitions personnelles que d'un contexte politique particulier, celui d'une trêve globalement respectée avec l'Angleterre. Les campagnes transalpines ne sont en aucun cas des « récréations » mais doivent au contraire être envisagées dans le cadre plus

large d'une lutte politique d'une tout autre importance : la Guerre de Cent Ans. Les hommes qui franchissent les Alpes sont tous, à un moment donné de leur existence, marqués par cet épisode majeur de l'histoire de l'Europe. Ils emportent dans la Péninsule des usages et des pratiques forgés par l'expérience du combat contre un adversaire qui vient de bouleverser leurs conceptions tactiques. Rencontrant en Italie une situation que l'on pourrait presque qualifier de « rétrograde », ils y appliquent une autre façon de faire la guerre, proche de la tactique qu'avait réformée Charles V. Cet abandon des ordonnances royales est la trace de l'indépendance dont les capitaines français veulent jouir en Italie. C'est effectivement l'autonomie dans leurs actions, si pas dans leur mission, qui constitue leur objectif. De ce fait, la constitution d'États princiers en Italie devaient leur permettre, bien que leur structure soit inspirée de l'exemple royal et le financement conditionné au bon vouloir des commanditaires de ces expéditions, d'agir outremonts déliés du contrôle de leur seigneur.